

ACTION URGENTE

INCARCÉRÉES POUR AVOIR PROTESTÉ CONTRE LES LOIS RELATIVES AU PORT OBLIGATOIRE DU VOILE

Les défenseuses iraniennes des droits des femmes **Monireh Arabshahi, Yasaman Aryani et Mojgan Keshavarz** sont détenues de manière arbitraire à la prison de Shahr-e Rey, en périphérie de Téhéran, depuis avril 2019. Elles sont notamment inculpées d'« incitation et facilitation de la corruption et de la prostitution » pour avoir prôné le fait d'ôter son voile afin de dénoncer les lois abusives relatives au port obligatoire du voile en Iran. Toutes sont des prisonnières d'opinion.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

*Responsable du pouvoir judiciaire - Ebrahim Raisi
c/o Mission permanente de l'Iran auprès de l'Organisation des Nations unies
Chemin du Petit-Saconnex 28
1209 Genève, Suisse*

Monsieur,

Trois défenseuses des droits des femmes **Monireh Arabshahi, Yasaman Aryani et Mojgan Keshavar** sont détenues depuis avril 2019, sans pouvoir consulter un avocat. Elles ont été arrêtées en lien avec une vidéo largement relayée sur les réseaux sociaux. Sur cette vidéo, filmée à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes 2019, on peut les voir sans leurs foulards, en train de distribuer des fleurs à des femmes dans un métro à Téhéran et de parler de leurs espoirs pour les droits des femmes en Iran. Elles sont inculpées d'infractions graves uniquement pour avoir protesté pacifiquement contre les lois dégradantes et discriminatoires relatives au port obligatoire du voile. Les poursuites engagées à leur encontre s'inscrivent dans le cadre d'une répression plus vaste qui a débuté en janvier 2018 contre les défenseurs des droits des femmes mobilisés contre ces lois.

Après son arrestation le 10 avril 2019, Yasaman Aryani a passé neuf jours à l'isolement au centre de détention de Vozara à Téhéran. Pendant cette période, elle a été soumise à des interrogatoires intensifs, sans être assistée d'un avocat. Elle a subi des pressions pour « avouer » que des « éléments de l'opposition » depuis l'étranger l'avaient « incitée » à mener ses activités militantes en faveur des droits humains et pour proclamer sa « repentance » et ses « regrets ».

Le 26 juin 2019, ces défenseuses des droits des femmes ont été transférées de la prison de Shahr-e Rey, en périphérie de Téhéran, devant la 28^e chambre du tribunal révolutionnaire de Téhéran pour une audience consacrée à l'énonciation des chefs d'accusation. Elles ont été privées de la possibilité de consulter un avocat et le juge leur a indiqué qu'elles pourraient être assistées d'un avocat lorsqu'elles feraient appel du verdict. Elles ont déclaré que le juge a tenu des propos violents, leur disant : « Vous semblez toutes être des droguées » et « Je vais vous faire souffrir ». Elles sont notamment inculpées de « rassemblement et collusion avec l'intention de porter atteinte à la sécurité nationale », de « diffusion de propagande contre le régime » et d'« incitation à la corruption et à la prostitution », pour avoir milité en faveur de la possibilité de retirer son voile, en lien avec leur campagne contre les lois qui imposent de le porter. Yasaman Aryani est en outre accusée d'« atteinte aux valeurs sacrées de l'islam ». Le soutien qu'a apporté Monireh Arabshahi aux défenseurs des droits des travailleurs a également été cité comme une activité « criminelle ».

Je vous demande de libérer Monireh Arabshahi, Yasaman Aryani et Mojgan Keshavar immédiatement et sans condition, car il s'agit de prisonnières d'opinion, incarcérées uniquement en raison de leur travail en faveur des droits fondamentaux. Dans l'attente de leur libération, je vous engage à veiller à ce qu'elles puissent régulièrement communiquer avec leurs familles et l'avocat de leur choix. Enfin, je vous demande de ne plus criminaliser le travail des défenseurs des droits des femmes, notamment ceux qui protestent pacifiquement contre le port obligatoire du voile, et d'abolir les lois qui l'imposent.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma haute considération,

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



COMPLÉMENT D'INFORMATION

Le 8 mars 2019, une [vidéo](#) a fait le tour des réseaux sociaux : elle montrait Monireh Arabshahi, Yasaman Aryani et Mojgan Keshavar sans leurs foulards, en train de distribuer des fleurs à des femmes dans le métro à Téhéran et de parler de leurs espoirs pour les droits des femmes en Iran. Dans cette vidéo, Yasaman Aryani remet une fleur à une femme qui porte le *hijab* (voile), et lui dit qu'elle espère qu'un jour elles pourront marcher côte à côte dans la rue, « moi sans le *hijab* et vous avec le *hijab* ».

Une fois la vidéo publiée, Yasaman Aryani a été arrêtée le 10 avril 2019 par les forces de sécurité, chez elle, à Téhéran. Le lendemain, Monireh Arabshahi, sa mère, a été interpellée après s'être rendue au centre de détention de Vozara à Téhéran pour prendre de ses nouvelles. Mojgan Keshavar a été arrêtée de force le 25 avril à son domicile, en présence de sa fille de neuf ans.

Elles n'ont pas pu consulter un avocat indépendant de leur choix, au motif que la Note à l'article 48 du Code de procédure pénale s'applique en raison du caractère « sécuritaire » de leurs dossiers. En vertu de cette Note, les personnes inculpées d'infractions liées à la « sécurité nationale » et au crime organisé doivent choisir leur avocat parmi une liste de noms validés par le responsable judiciaire.

Les poursuites engagées à leur encontre s'inscrivent dans le cadre d'une répression plus vaste contre les défenseurs des droits des femmes mobilisés contre les lois relatives au port obligatoire du voile. Arrêtée le 4 juin, Fereshteh Didani est incarcérée à la prison de Shahr-e Rey, cet établissement pénitentiaire étant destiné à accueillir des femmes reconnues coupables de crimes violents. Elle a comparu devant la 26^e chambre du tribunal révolutionnaire de Téhéran le 26 juin, mais aucune information n'est disponible sur les accusations dont elle fait l'objet. Le 1^{er} juin, Saba Kordafshari a été arrêtée et placée à l'isolement au centre de détention de Vozara jusqu'au 11 juin, lorsqu'elle a été transférée à la prison de Shahr-e Rey.

Depuis quelques années, un mouvement se développe contre les lois relatives au port obligatoire du voile en Iran : des femmes et des jeunes filles se tiennent dans des espaces publics, agitant en silence leurs foulards au bout de bâtons ou partageant des vidéos où on peut les voir marcher dans la rue, tête nue. Les autorités iraniennes, se sentant menacées par la force et l'ampleur de ce mouvement, ont réagi en lançant une répression. Depuis janvier 2018, elles ont arrêté des dizaines de défenseurs des droits des femmes, dont quatre hommes. Certaines de ces personnes ont été torturées et condamnées à des peines d'emprisonnement ou de flagellation à l'issue de procès manifestement iniques. Dans une déclaration officielle du 23 février 2018, la police a averti que les femmes qui manifestent pacifiquement contre la pratique discriminatoire et abusive du port obligatoire du voile seraient désormais inculpées d'« incitation et facilitation de la corruption et de la prostitution », une infraction qui emporte une peine maximale de 10 ans de prison. Pour obtenir plus d'informations, veuillez consulter : <https://www.amnesty.org/fr/latest/campaigns/2019/05/iran-abusive-forced-veiling-laws-police-womens-lives/>

Traiter comme des criminelles les femmes et les filles qui refusent de porter le *hijab* est une forme de discrimination extrême. La législation imposant le port du voile bafoue une multitude de droits, notamment les droits à l'égalité, à la vie privée et aux libertés d'expression et de croyance. Elle est dégradante pour les femmes et les filles, qu'elle prive de leur dignité et de leur estime de soi.

LANGUE(S) À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : persan, anglais.

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 19 août 2019

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

NOM ET PRONOMS ASSOCIÉS : Monireh Arabshahi (elle) ; Yasaman Aryani (elle) ; Mojgan Keshavar (elle)